DISCOURS

DE

M. L. G. DESJARDINS

Député du District Electoral de Montmorency

SUR LES FINANCES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

FAIT A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

A LA

SEANCE DU MARDI LE 11 MAI 1886

M. le Président,

Mon premier devoir, en me levant pour exposer mes calculs et mes vues sur l'importante question de la situation financière de la province, est de relever les paroles malheureuses de l'hon. député de Québec-Est (M. Shehyn), en commençant le discours que nous venons d'entendre. Il a reproché à la majorité de la Chambre de se laisser contrôler par l'esprit de parti que, suivant lui, elle pousse jusqu'au fanatisme. Il a conclu que cette raison nous empêchait de bien apprécier le véritable état de nos affaires. Je proteste contre cette imputation, assurément blessante pour le très grand nombre de mes honorables collègues. J'espère pouvoir prouver à l'évidence, au cours de mes remarques, que ce sont plutôt les conservateurs qui ont le droit de porter une semblable accusation contre l'opposition dans cette enceinte et beaucoup trop de ses amis dans la province. Je retourne l'argument contre l'hon. député de Québec-Est. J'invoque avec succès les souvenirs vivaces d'un passé encore récent. J'affirme, ce qui est strictement conforme à la vérité la plus indéniable, que depuis cinq, dix, vingt, trente ans, ceux qui ont fait les plus grands efforts pour induire le peuple en erreur au sujet de la situation de ses affaires publiques, pour l'effrayer à propos des entreprises les plus nécessaires à l'avancement du pays, pour le tromper en lui faisant partager les vaines alarmes qu'ils feignaient d'entretenir afin de mieux exploiter ses généreux sentiments, ce sont les chefs de l'opposition. Ceux qui ont vraiment été les esclaves de l'esprit de parti, sont ceux qui n'ont cherché le succès politique que dans une lutte systématique contre tout projet de nature à favoriser le développement de nos ressources. Les fanatiques sont ceux qui, dominés par une ambition désordonnée et les préjugés les plus étroits, ont été les adver-

1886
(51)

saires constants du parti conservateur dans son œuvre nationale de progrès intellectuel, moral et matériel. Nous en avons une nouvelle preuve dans les remarques de l'hon. député de Québec-Est au sujet des affaires financières de la province, et dans l'approbation qu'il a reçue de ses amis dans cette chambre.

J'ai écouté l'hon. député de Québec-Est avec beaucoup d'attention et avec étonnement. En l'entendant nous exposer les chiffres qu'il a groupés d'une manière si étrange, je me suis plusieurs fois demandé s'il était réellement sérieux Il a fait les calculs les plus fantaisistes, et même les plus extravagants, pour convaincre la chambre de l'état alarmant, suivant lui, des finances de la province. Il s'est donné une peine bien inutile pour arriver aux conclusions les plus erronées.

Je suis en désaccord complet avec l'hon. député de Québec-Est. J'ai sincèrement voulu me rendre compte de la situation vraie de nos affaires financières et mes appréciations sont entièrement contraires à celles qu'il vient de nous soumettre.

Je prétends que la situation financière de la province de Québec est bien favorable. J'en trouve la preuve, premièrement, dans le résultat si satisfaisant des opérations de l'année terminée le trente juin dernier, et aussi dans les prévisions certaines que nous pouvons faire au sujet des opérations de l'exercice en cours, 1885-86, et de l'année prochaine, 1886-87 ;

Secondement, dans les économies incontestables réalisées en 1884-85 ;

Troisièmement, dans les ressources financières à notre disposition, et dans les nombreux avantages qu'elles assurent à la province dans l'avenir.

L'ANNÉE 1884-85.

Les opérations de l'année commencée le premier juillet 1884, et terminée le trente juin 1885, se sont-elles soldées par un surplus de recettes sur les dépenses ? Je réponds oui, et j'affirme que cela est incontestable.

L'honorable trésorier a séparé avec soin, dans son discours sur le budget, le revenu et les dépenses ordinaires, du revenu et des dépenses extraordinaires, c'est-à-dire de ces recettes et de ces frais imputables au compte du capital. Je l'en félicite, parce que cette manière de compter est très exacte et très claire. Pour connaître le résultat vrai des opérations d'un exercice financier, il est évident qu'il faut comparer le revenu courant ordinaire avec les dépenses courantes ordinaires.

D'après l'état que l'honorable trésorier nous a donné, le revenu courant ordinaire de l'année 1884-85 s'est élevé à.....$2,962,806.99

Les dépenses courantes ordinaires ont été de..... 2,937,856.95

Surplus.....$ 24,950.04

Cet excédent de tout près de vingt-cinq mille piastres dans les opérations financières de cet exercice est certain et incontestable. J'ai examiné toutes les recettes et les dépenses ordinaires telles qu'énumérées dans le discours de l'honorable trésorier, et je n'hésite pas à dire qu'elles sont comptées avec une scrupuleuse exactitude. Il n'y a pas une piastre à retrancher du montant du revenu, sous le prétexte qu'elle n'est pas une recette ordinaire. Malgré la sévérité injuste et les calculs erronés au

28120

moyen desquels l'honorable député de Québec-Est a critiqué l'exposition que l'honorable trésorier a faite de la situation de nos finances, il n'a eu le courage d'attaquer qu'une seule des recettes comme n'étant pas un revenu ordinaire. C'est celle du fonds d'emprunt municipal, au montant de $42,671.84. Son objection n'est pas fondée. L'honorable trésorier, qui a prévu cette critique, y a répondu d'avance par une excellente raison. Il prétend qu'il peut compter cette recette au nombre de celles du revenu annuel ordinaire de la province, parce que la somme perçue, en 1884-85, ne s'élève même pas au montant de l'intérêt accru, pendant la même année, sur le capital encore dû au fonds d'emprunt municipal. C'est strictement vrai. Mais je crois qu'il y a encore une plus forte raison en faveur de l'opinion de l'honorable trésorier. Ouvrons les comptes publics de 1884-85, et nous trouvons, à la page 5, que pendant le dernier exercice la province a racheté un certain nombre de ses obligations de l'emprunt contracté en France, au montant de $49,716.64.

L'honorable député de Québec-Est me répète-t-il que le montant reçu, en 1884-85, du fonds d'emprunt municipal, n'est pas un revenu ordinaire, parce que c'est la perception d'un actif? Je lui réponds qu'à bien plus forte raison la somme payée, aussi en 1884-85, pour racheter un certain nombre des obligations de la province ne devrait pas être comptée dans les dépenses ordinaires du service public, parce qu'elle a servi au paiement d'une partie de la dette provinciale consolidée, qui est diminuée d'autant. Examinez les comptes publics du Canada, et vous verrez que jamais Sir Richard Cartwright, pas plus que Sir Leonard Tilley, n'a compté dans les dépenses ordinaires du gouvernement fédéral ce qu'il a payé pour le rachat des obligations du Canada à leur échéance.

Si, à la rigueur, il faut admettre que la perception d'un actif n'est pas une source courante de revenu, il est également vrai que le paiement d'un passif n'est pas une dépense courante ordinaire. Alors, si vous retranchez du total des recettes de 1884-85 la somme reçue du fonds d'emprunt municipal, soit $42,671.84, je déduis, pour la même raison, du montant des dépenses ordinaires du même exercice la somme déboursée pour le rachat des obligations de la province, soit $49,716.64. J'obtiens le résultat suivant, tout à l'avantage du gouvernement :

Revenu courant ordinaire de 1884-85, tel que calculé par l'honorable trésorier..	$2,962,806.99	
Moins recette du fonds d'emprunt municipal	42,671.84	
Revenu ordinaire.....		$2,920,135.15
Dépense ordinaire de 1884-85, telle que calculée par l'honorable trésorier.....	$2,937,856.95	
Moins somme payée pour rachat des obligations	49.716.64	
Dépense ordinaire.....		$2,888,140.31
Surplus de 1884-85		$ 31,994.84

L'excédent des recettes sur les dépenses serait ainsi de $7,044.80

plus considérable que celui calculé par l'honorable trésorier et dont j'accepte l'exactitude. L'honorable député de Québec-Est n'a donc rien à gagner en soutenant sa prétention au sujet de la recette du fonds d'emprunt municipal, parce qu'en l'admettant nous pouvons en tirer une conséquence certaine contre lui, et faire ressortir d'avantage l'heureux résultat des opérations financières du dernier exercice.

Il n'y a pas non plus une piastre à ajouter au montant des dépenses courantes ordinaires, tel que calculé par l'honorable trésorier dans son discours sur le budget. De sorte que le surplus qu'il a obtenu dans les opérations de l'année est certain et indéniable, quoiqu'en disent l'honorable député de Québec-Est et ses amis.

Nous avons diminué la dette, en 1884–85, des $24,950.04 du surplus et des $49,716.64 du rachat de 515 obligations amortissables : montant $74,666.68.

Un excédent de $24,950 des recettes ordinaires sur les dépenses courantes, c'est déjà une cause de grande satisfaction, surtout après les quelques années difficiles que nous avons passées. Mais ces chiffres si exacts ne nous donnent pas une idée complète de tous les avantages qui ressortent des opérations financières de l'année 1884-85, étudiées dans tous leurs détails. Je tiens à ne rien omettre qui soit de nature à permettre à mes honorables collègues et au public de bien juger la situation de nos affaires provinciales.

Dans ses prévisions des recettes de 1884-85, faites à la session de 884, l'hon. trésorier avait compté sur un revenu total de $1,261,872.80 du gouvernement fédéral, pour subvention et intérêt du capital que le Canada doit à la province. C'est la somme que nous recevrons régulièrement de cette source à l'avenir. La recette prévue par l'hon. trésorier n'a pas été entièrement perçue en 1884-85. La cause en a été dans une divergence d'opinion au sujet de l'interprétation du statut décrétant la subvention de $2,394,000 en faveur de la province pour le chemin de fer du nord. Les autorités fédérales ont d'abord prétendu que l'intérêt du capital de cette subvention n'était dû à la province qu'à dater du jour de la passation de l'arrêté du conseil, nécessaire en vertu du statut pour fixer le taux de cet intérêt et décréter que le gouvernement fédéral gardait le capital en dépôt. De son côté, le gouvernement local a soutenu avec raison que le capital de la subvention était dû à la province du jour de la sanction de la loi la décrétant, et que l'intérêt devait compter de cette date. Finalement l'hon. trésorier a eu gain de cause. Le gouvernement fédéral a reconnu que son interprétation du statut était juste et sa réclamation fondée. Aussi il paiera à la province, pendant l'exercice en cours, l'arrérage d'intérêt de cette subvention qu'il a retenu en 1884-85.

La discussion soulevée à ce sujet et l'échange de vues qui s'en est suivi, ont naturellement retardé le paiement d'une partie de cet intérêt, qui n'a pas pu être perçue pendant le dernier exercice. La conséquence en a été qu'au lieu de recevoir, en 1884–85, la somme de $1,261,872.80, comme il s'y attendait, l'honorable trésorier n'a touché que $1,202,022.80. La différence en moins est de $59,850, mais l'arrérage d'intérêt n'est en réalité que de $53,618.67, parce que la province, n'ayant droit à cet intérêt que du jour de la sanction du statut de 1884, ne recevra l'arrérage

que pour la période écoulée du 19 avril au 1er octobre 1884. Cette somme de $53,618.67 n'a pas été perçue en 1884–85, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle forme partie du revenu réel de cet exercice. Sans la divergence d'opinion au sujet de l'interprétation du statut de 1884, cet intérêt aurait été payé pendant l'année dernière, et le surplus de 1884–85 se serait élevé à $78,568.71. La province ne perdra rien, puisque le montant lui sera payé cette année. Nous devons savoir gré au gouvernement fédéral de l'empressement avec lequel il nous accorde tous les avantages de la généreuse subvention qu'il nous a donnée, aussitôt après avoir reconnu son erreur d'interprétation du statut décrétant sa libéralité envers la province.

Je trouve aussi dans un malheureux événement, que je déplore autant que n'importe qui, une preuve évidente que la situation de nos affaires financières, telle que nous la jugeons par les opérations de 1884–85, est plus favorable qu'elle n'apparaît. Un employé public, au nombre des plus anciens et des plus capables du service, jouissant de la plus entière confiance de tous ses supérieurs et de tous ceux qui le connaissaient, a trop habilement réussi à frauder le trésor public au montant de $51,527.32. Bien qu'une partie de cette somme ai été recouvrée depuis, le montant entier en est déduit du revenu total des terres de la Couronne en 1884–85. Quelle que soit la perte réelle que la province [illegible] définitive par cette bien regrettable affaire,—j'espère qu'elle sera réduite le plus possible,—il n'en est pas moins certain que le revenu des terres de la Couronne, en 1884–85, a de fait beaucoup excédé la prévision de l'honorable trésorier. Il ne comptait que sur une recette de $600,000. Elle s'est élevée à $659,041.36, et le revenu du département a atteint en réalité le chiffre de $710,568.68, soit $110,568.68 de plus que la somme prévue. Bien que j'aie toujours pensé que le revenu des terres de la Couronne, en 1884–85, dépasserait la prévision de l'honorable trésorier, qui l'avait calculé au plus bas possible, je ne croyais pas que l'excédent pourrait être aussi considérable. J'augure les meilleurs résultats pour l'avenir du fait qu'au plus fort de la crise dans le commerce du bois, nous avons cependant pu obtenir un revenu total de plus de sept cent mille piastres des terres de la Couronne. Si le revenu pour l'année 1884–85 est de $51,527.32 moins élevé qu'il aurait pu l'être, la cause n'en est pas dans l'improductivité de la source de revenu des terres de la Couronne. Elle est dans un événement que nous regrettons infiniment pour la province, et aussi pour le nom et la famille du malheureux employé qui est mort depuis, en regrettant sans doute bien amèrement de ne pas avoir eu le courage de poursuivre, jusqu'à son dernier soupir, la carrière honorable qui lui avait mérité, jusqu'à sa chute, l'estime, le respect et la confiance de tous ceux qui avaient eu des rapports d'affaires et sociaux avec lui. Sans cet événement, le revenu de l'année 1884–85, y compris les $51,527.32 déduites de la recette des terres de la Couronne, et les $53,618.67 d'arrérage d'intérêt du gouvernement fédéral, aurait atteint la somme totale de $3,067.952.98, et le surplus se serait élevé à $130,096.03, chiffre à coup sûr très satisfaisant.

LE FONDS D'AMORTISSEMENT.

L'hon. député de Québec-Est, apparemment si chagrin de ce que les

opérations financières de l'année 1884-85 se soient soldées par un surplus, a fait de vains efforts pour convertir cet excédent en un déficit. Il a érigé de longues colonnes de chiffres sans le moindre succès, pour l'excellente raison que l'existence du surplus est indéniable. Il reproche au gouvernement de ne pas avoir payé au fonds d'amortissement les $30,854.67 inscrites au budget de 1884-85, et il ajoute cette somme aux dépenses ordinaires de l'année dernière. Ce reproche est injuste, et cette prétention n'est pas sérieuse. J'y ai déjà répondu l'année dernière. Il est bien facile d'en démontrer la futilité.

L'hon. trésorier n'a pas payé ces $30,854.67 au fonds d'amortissement, parce qu'en premier lieu, il ne pouvait racheter des obligations de la province sans payer une prime de treize pour cent. Ces jours derniers, les bons de la province étaient cotés à 113½ à Londres. Une prime de 13 pour cent ferait encourir une perte annuelle de $4,011 au trésor. L'amortissement par le moyen du rachat de nos obligations n'est donc pas praticable dans l'intérêt du public.

Le placement de la somme inscrite au budget pour le fonds d'amortissement n'est pas possible sans la perte de un pour cent d'intérêt. L'on ne pouvait pas obtenir plus de quatre pour cent, tandis que nous payons cinq pour cent sur nos obligations. Je maintiens donc ce que j'ai dit, l'année dernière, sur le même sujet.

Je dois féliciter l'hon. trésorier et le gouvernement de la sage décision qu'ils ont prise d'appliquer la subvention que le parlement fédéral nous a donnée pour le chemin du nord, à l'amortissement, pour autant, de la dette consolidée. J'ai suggéré ce moyen, l'année dernière, pour mettre fin à l'inscription annuelle au budget d'une somme qui ne peut pas être déboursée dans l'intérêt public. Je suis heureux de voir que cette proposition est adoptée.

UNE RECETTE EXTRAORDINAIRE.

L'hon. député de Québec-Est ajoute à son prétendu déficit la somme des débentures du palais de justice de Québec, soit $150,000. Ne sait-il pas que c'est une recette extraordinaire, parce que c'est le produit d'un emprunt autorisé par la loi pour la construction d'un édifice dont les frais sont portés au compte du capital? Qu'il relise la liste des diverses recettes du revenu courant ordinaire de 1884-85, telle que donnée dans le discours du budget de l'hon. trésorier, et il constatera que celle des débentures du palais de justice de Québec n'y est point comptée. Elle est inscrite, avec raison, dans les recettes extraordinaires. Donc le calcul de l'hon. député de Québec-Est s'écroule de lui-même.

UNE DÉPENSE DU CAPITAL.

L'hon. député de Québec-Est grossit son prétendu déficit d'une somme de $66,000 qu'il dit être en souffrance pour subventions aux chemins de fer. Assurément, il n'est pas possible qu'il ignore que les subventions aux voies ferrées et les réclamations encore dues pour le chemin de fer du nord, sont des dépenses imputables au capital. Ce sont des opérations qui ne changent en rien le surplus des recettes ordinaires sur les dépenses annuelles courantes. La somme payée

chaque année acompte de la balance des subventions est plus ou moins considérable, selon que les travaux de construction des chemins de fer sont poussés avec plus ou moins d'activité. Le calcul de l'hon député de Québec-Est est donc essentiellement faux.

L'ANNÉE COURANTE.

Quel sera le résultat des opérations de l'exercice en cours, 1885-86, qui se terminera le 30 juin prochain? Je réponds en disant qu'elles se solderont en équilibre, et très probablement par un surplus. J'ai calculé, l'année dernière, que le revenu ordinaire de 1885-86 s'élèverait à $2,969,872. Les sommes perçues pendant les neuf premiers mois de l'exercice me font espérer que cette prévision sera dépassée. Le revenu des terres de la Couronne excèdera le montant de $585,000 que l'honorable trésorier comptait recevoir. De plus, nous recevrons, pendant l'exercice en cours, les $53,618.67 d'arrérage d'intérêt dû par le gouvernement fédéral. Le revenu de 1885-86 pourra, je crois, facilement atteindre et même excéder le montant de $3,000,000.

Passons maintenant au chapitre de la dépense. Les crédits votés et à voter pour 1885-86 sont comme suit :

Budget général ordinaire de 1885-86	$2,900,545
1er Budget supplémentaire de 1885-86	17,023
2me Budget supplémentaire de 1885-86	50,561
Montant prévu	$2,968,129

La chambre sait jusqu'à quel point le gouvernement contrôle les dépenses de manière à n'avoir recours aux mandats spéciaux que dans les cas les plus imprévus, et encore que pour de très faibles sommes. Comme il persévérera sans doute dans cette louable habitude, l'on peut en toute sûreté compter que les dépenses ordinaires de 1885-86 seront, le plus strictement possible, limitées au montant des trois budgets que je viens d'énumérer. Je prévois qu'elles seront de $2,960,000 à $3,000,000. De sorte que les opérations de l'exercice en cours se solderont au moins en équilibre, et bien probablement par un surplus qui pourra atteindre une cinquantaine de mille piastres. De plus, la dette consolidée sera diminuée de $52,073.33 par le rachat de 535 obligations de l'emprunt contracté à Paris.

L'ANNÉE PROCHAINE 1886-87.

J'ai examiné avec soin les prévisions de l'hon. trésorier au sujet des résultats des opérations de l'exercice qui commencera le premier juillet prochain, pour se terminer le 30 juin 1887. Je lui rends avec plaisir le témoignage qu'il les a faites avec beaucoup de prudence. Il compte sur un revenu ordinaire total de $3,085,122.80. Aucune des recettes qu'il a énumérées ne saurait être considérablement moindre que la somme à laquelle il l'a évaluée, tandis que quelques-unes seront très probablement plus élevées que les montants qu'il espère recevoir de ces sources. Ainsi, il calcule que les terres de la Couronne donneront un revenu de $700,000. La probabilité est que la recette excèdera cette

somme de plusieurs milliers de piastres. L'activité renaît dans le commerce de bois. Les opérations forestières ont beaucoup augmenté en 1886. Dans son rapport, déposé sur le bureau de cette chambre au commencement de la session, l'hon. commissaire des terres nous informe que, d'après les renseignements reçus par le département, la coupe du bois, l'hiver dernier, a été de dix pour cent plus considérable que celle de l'hiver précédent, qui elle-même avait excédé celle de l'hiver de 1884. Des informations particulières, que j'ai pu obtenir, corroborent entièrement celle que l'hon. commissaire des terres nous a communiquée officiellement. Les droits sur cette coupe du bois seront perçus dans le cours de 1886-87. Il y aura incontestablement accroissement du revenu, puisqu'il y a eu augmentation dans la production du bois.

Je crois aussi que l'honorable trésorier a évalué la recette des licences, en 1886-87, au chiffre le plus bas en limitant sa prévision à $275,000. Il me paraît tout probable que le revenu de cette source excèdera le montant prévu.

A quelle somme s'élèveront les dépenses courantes ordinaires de l'année prochaine ? Il est facile de la calculer d'avance avec assez de précision Le budget général ordinaire que la chambre est appelée à voter est de $2,939,693.55. De ce montant, il faut déduire les $30,854.67 qui sont inscrites au budget pour l'amortissement, mais qui ne seront pas appliquées à cette fin, parce qu'il sera pourvu au rachat, pour autant, de la dette consolidée, au moyen du capital de la subvention pour le chemin de fer du Nord, en dépôt à Ottawa. Le budget général est ainsi réduit à $2,908,838.88. A cette somme il faudra ajouter celle des budgets supplémentaires, que la chambre sera appelée à voter pour pourvoir à l'insuffisance inévitable de certains crédits inscrits au budget général. Ces budgets supplémentaires ne sauraient beaucoup excéder $75,000, et les dépenses ordinaires de 1886-87 n'atteindront probablement pas $3,000,000 en chiffres ronds. J'en conclus donc que les opérations de l'année prochaine se solderont par un excédent de recettes de vingt-cinq à soixante et quinze mille piastres, et même peut-être plus. Il importe aussi de mentionner qu'en 1886-87 nous racheterons 560 de nos obligations amortissables, au montant de $54,359.45, diminuant d'autant la dette consolidée de la province.

Le résultat général de l'examen que je viens de faire des opérations des trois exercices du 1er juillet 1884 au 30 juin 1887, sera donc très satisfaisant. Le surplus total de ces trois années atteindra probablement une centaine de mille, et il me paraît tout à fait possible qu'il s'élève même à cent cinquante mille piastres.

LES ÉCONOMIES RÉALISÉES EN 1884-85.

Le devoir de la chambre est de rendre justice au gouvernement, et de lui accorder sa confiance quand il administre les affaires publiques de manière à la mériter. Le ministère actuel a pris les rênes du pouvoir au commencement de l'année 1884. Il a déclaré à la chambre et à la province qu'un des principaux articles de son programme était de gouverner avec la plus stricte économie, tout en conservant au service public

son entière efficacité. La majorité de la députation a ajouté foi à la parole ministérielle. Elle a attendu les résultats.

Lorsque le gouvernement a soumis à la chambre, à la session de 1884, le budget général de l'année 1884-85, nous avons constaté que les crédits qu'il nous demandait de voter, comparés aux dépenses ordinaires de 1882-83, faisaient ressortir une diminution de $207,019.70. A ce sujet, je disais, le 7 mai 1884, dans mes remarques sur la situation financière.

" Ce sont donc des économies et des retranchements au montant de $207,019.70 que le gouvernement nous promet de réaliser. La grande majorité de cette chambre est sans doute convaincue que le ministère est sérieux, sincère et ferme dans la détermination qu'il prend de faire ces économies, et qu'il veut tenir l'engagement qu'il contracte, avec la législature et la province, de les réaliser. Je lui tiens compte de sa bonne volonté, et aussi je lui dis que, appréciant les difficultés qu'il y a, pour un gouvernement comme pour un particulier, de retrancher largement dans des dépenses qui souvent créent elles-mêmes des besoins que l'on ne peut méconnaître, je suis prêt à lui donner une marge considérable. Il nous promet $207,019.70 d'économies et de retranchements. Eh bien, qu'il en fasse un montant certain, réel, indiscutable, de $150,000, et, pour un, je déclare que je serai pleinement satisfait. Je crois aussi pouvoir dire que cette chambre et la province seront enchantées de ce résultat. C'est une marge de $57,019 que je donne au ministère sur le montant promis. A ces $57,000 en chiffres ronds, j'ajouterai $43,000 pour les budgets supplémentaires qu'il aura à soumettre à l'approbation de cette chambre, pour les quelques dépenses qu'il lui a été impossible de prévoir et de porter à son budget général."

Je me rappelle que la majorité de la chambre a applaudi aux observations qui précèdent. Elle signifiait donc au gouvernement qu'elle serait pleinement satisfaite de la réalisation d'économies au montant de $150,000, somme que j'avais mentionnée.

Deux ans se sont écoulés depuis que je prononçais les paroles que je viens de lire. Nous connaissons maintenant les résultats des opérations financières de l'exercice de 1884-85. Nous pouvons donc juger si le gouvernement a tenu la parole donnée à la session de 1884, s'il a réalisé toutes les économies possibles et désirables.

J'ai un acte de justice à faire à l'égard du gouvernement, et je l'accomplis avec plaisir. J'affirme que le ministère a rempli sa promesse de 1884. Je lui en rends le témoignage en même temps que je vais en faire la preuve.

J'ai calculé, l'année dernière, que les dépenses ordinaires de l'année 1883-84, avaient été de $3,131,537.28. Pour enlever toute prise à la critique, je retrancherai, comme la chose a été faite pour les dépenses de l'année dernière, la somme payée pour les licences de mariage, parce qu'en réalité c'est le remboursement pour partie d'un dépôt. Mais, pour avoir une comparaison exacte entre les deux années, j'ajouterai la dépense du trafic du chemin de fer du nord, vu que les frais du même service sont co[illegible] dans le montant des dépenses ordinaires de 1884-85. J'obtien[illegible]ultat incontestable qui suit :

Dépenses de 1883-84	$3,131,537 28	
Moins licences de mariage	17,041 25	
Balance	$3,114,496 03	
Plus dépenses du trafic du chemin du nord	6,700 00	
Dépenses courantes ordinaires de 1883-84		$ 3,121,196 03
Dépenses courantes ordinaires de 1884-85		2,937,856 95
Diminution en 1884-85		$ 183.339 08

Il ressort donc de la comparaison des dépenses ordinaires de 1884-85 avec celles de 1883-84, que le gouvernement a réussi à faire des économies incontestables au montant total de $183,339.08. La chambre et la province seront satisfaites de ce magnifique résultat, qui est même plus considérable que celui que nous espérions. Je suis convaincu que le ministère a réduit les dépenses dans toute la limite du possible et de ce qui est désirable. Il est de notre devoir de l'encourager à persévérer dans cette bonne voie, en sachant reconnaître franchement le mérite qu'il s'est acquis par son administration prudente et économique de nos affaires publiques.

L'hon. député de Québec-Est ne croit pas aux économies du gouvernement. Il les a contestées, mais il nous a dit en même temps qu'il ne s'était pas renseigné sur les détails. Il n'est pas surprenant alors qu'il ne connaisse pas la diminution qui ressort de la comparaison des dépenses de l'année dernière, et de celles de l'exercice précédent. Puisque l'hon. député de Québec-Est ignore ces détails importants, je me permettrai de lui donner certains renseignements qu'il apprendra sans doute avec plaisir. Prenons les comptes publics de 1883-84 et ceux de 1884-85, et comparons les frais de divers services, comme suit :

Législation, en 1883-84	$216,864 78	
do 1884-85	185,217 98	
Diminution en 1884-85		$ 31,646 80
Gouvernement civil, en 1883-84	$202,820 80	
do do 1884-85	187,874 12	
Diminution en 1884-85		$ 14,945 68
Administration de la justice, en 1883-84	$385,985 09	
do do 1884-85	356,646 48	
Diminution en 1884-85		$ 29,338 61
Inspection des bureaux publics, en 1883-84	$ 9,539 59	
do do 1884-85	6,838 97	
Diminution en 1884-85		$ 2,700 62

Immigration, en 1883-84	$17,000 00	
do 1884-85	9,868 24	
Diminution en 1884-85		$7,131 76
Travaux et édifices publics, en 1883-84 (dépenses ordinaires)	$126,220 80	
Travaux et édifices publics, en 1884-85 (dépenses ordinaires]	68,928 61	
Diminution en 1884-85		$ 57,292 19
Département des terres de la couronne en 1883-84	$176,499 49	
Département des terres de la couronne 1884-85	135,508 00	
Diminution en 1884-85		$ 40,991 49
Diminution totale		$184,047 15

Le gouvernement a réalisé une économie de $184,047.15 dans les sept chapitres de dépense qui précèdent. Il y a d'autres économies au montant de $16,625.80, mais par contre il y a une augmentation de $15,917.73 dans le service de l'intérêt et du rachat de la dette provinciale, ce qui laisse le montant exact des économies à $183,339.08, comme je l'ai calculé il y a un instant.

Je conclus que le gouvernement a tenu parole, et qu'il a mis en pratique la politique d'économie qu'il avait promise à la chambre et à la province.

LES ANNÉES 1885-86 ET 1886-87.

Nous avons dès maintenant la preuve que le ministère est fermement décidé à persévérer dans la voie qu'il a suivie en 1884-85 avec tant de succès. Nous avons vu que les dépenses ordinaires de l'année courante seront limitées à ce qui est strictement nécessaire à l'efficacité du service public. Il en est de même pour l'exercice prochain. Voici la comparaison du budget de 1886-87 et des dépenses de 1884-85.

Dépenses ordinaires de 1884-85			$2,937,856.95
Dépenses prévues de 1886-87		$3,067,813.55	
Moins dépenses du capital :			
Palais législatif	$54,420.00		
Palais de justice, Québec	73,700.00		
Moins fonds d'amortissement	30,054.67	$ 158,974.67	
Dépenses ordinaires de 1886-87			$2,908,838.88
Diminution d'après budget en 1886-87			$ 29,018.07

Malgré le crédit considérable de $38,500 inscrit au budget de 1886-87 pour les frais des élections générales qui auront lieu dans le cours de

cet exercice, il ressort une diminution de $29,018.07 de la comparaison du budget de 1886-87 et des dépenses ordinaires de 1884-85. Je sais qu'au budget général de l'année prochaine s'ajoutera la somme des budgets supplémentaires à être votés. Mais elle ne devra pas excéder $70,000 en chiffres ronds, c'est-à-dire à peu près le montant réuni des frais des élections générales et de la diminution que je viens de constater. Nous pouvons en toute sûreté prévoir que les dépenses ordinaires de 1886-87 seront limitées à peu près à la somme de celles de l'année 1884-85. Ce sera une nouvelle preuve de l'économie pratiquée par le gouvernement.

Je suis d'opinion que le ministère a réduit les dépenses du service public autant qu'il est possible et désirable qu'elles le soient dans l'intérêt bien compris de la province. Je ne pense pas qu'il puisse faire plus dans cette sage direction. Il ne faut pas oublier que, si l'économie dans la gestion des affaires publiques est très importante, la vigueur et l'efficacité de l'administration sont également utiles et nécessaires.

DE 1882 A 1886.

L'hon. député de Québec-Est s'est donné un mal infini pour fabriquer un déficit énorme coûte que coûte. Il s'est imaginé qu'il arriverait mieux à son but en comparant les recettes et les dépenses totales de plusieurs années. Il trouvait ainsi le moyen de dissimuler le surplus incontestable de l'année dernière et celui qui sera obtenu pendant l'année courante, en reportant, en partie, sur ces deux exercices, dans ce tableau général, les découverts des années antérieures. Il a embrassé dans son calcul les quatre exercices du premier juillet 1882 au 30 juin 1886. Je lui ferai d'abord remarquer que l'année courante n'est pas terminée, et que, pour cet exercice, on ne peut tenir compte que des prévisions faites par l'hon. trésorier.

L'hon. député de Québec-Est nous a donné les chiffres suivants des quatre années de 1882 à 1886. Je constate qu'en réalité le total des dépenses de ces exercices n'est pas aussi élevé qu'il l'a calculé. Cependant je baserai la comparaison que je vais faire sur les chiffres qu'il nous a donnés.

Dépenses totales	$12,847,452
Recettes totales	11,696,825
Découvert total	$ 1,158,126

En premier lieu, le montant de ce prétendu découvert est la condamnation de l'hon. député de Québec-Est. En effet, ne venons-nous pas de l'entendre répéter plusieurs fois que le déficit annuel dans nos opérations financières est de plus d'un demi-million de piastres. Le déficit total, en quatre ans, aurait donc été d'au-delà de $2,000,000. Or, il nous dit lui-même que le découvert n'a été que de $1,158,126, une moyenne annuelle de $289,531,50, au lieu des $500,000 et plus dont il a parlé : différence annuelle en moins $210,468.50, ou $841,874 pendant les quatre exercices.

Mais les chiffres de l'hon. député sont tout à fait erronés. Dans le

montant qu'il nous a donné des dépenses totales des quatres années de 1882 à 1886 sont comptés les déboursés imputables au capital. Il est évident que pour faire une comparaison juste et exacte, il faut déduire les dépenses extraordinaires. Nous avons le résultat suivant :

Dépenses totales de 1882 à 1886		$12,847,452
Moins dépenses du capital :		
En 1882–83, Départements publics et Palais législatif	$ 32,826	
" " Palais de Justice, Québec	715	
En 1883–84, Palais législatif	83,835	
" " Palais de justice, Québec	54,018	
En 1884–85, Palais législatif	140,000	
" " Palais de justice, Québec	89,777	
En 1885–86, Palais législatif—d'après budget	85,000	
" " Palais de justice, Québec, d'après budget	90,000	
" " Palais de justice, Montréal, d'après budget	50,000 =	$626,171
Dépenses ordinaires de 1882 à 1886		= $12,221,281
Recettes ordinaires de 1882 à 1886		= 11,696,825
Découvert total		$ 524,456

Ainsi la moyenne du déficit de ces quatre exercices n'est que de $131,114. Il y a loin du demi-million de découvert annuel de l'honorable député de Québec-Est. De plus, cette manière de comparer les montants des recettes et des dépenses de plusieurs années ensemble a besoin d'explications, sinon elle est de nature à induire en erreur au sujet de la véritable situation des affaires de la province. Ce découvert de $524,456 dans la comparaison exacte que je viens de faire, a entièrement eu lieu pendant les deux exercices de 1882–83 et 1883–84, les opérations de l'année dernière et celles de l'année courante se soldant par des surplus.

L'honorable député de Québec-Est n'a pas réussi dans ses efforts pour fabriquer un déficit énorme. La vérité sur l'état favorable de nos finances reste entière en dépit de ses calculs erronés, et de sa tentative de la dérober aux yeux de la chambre et de la province.

LE PASSIF ET L'ACTIF DE LA PROVINCE.

J'ai souvent entendu les adversaires du gouvernement parler, dans cette enceinte et devant les assemblées publiques, de la situation des affaires de la province au point de vue de la dette. Je regrette d'avoir le dire, ils n'ont jamais traité cette importante question à la lumière

des véritables principes de la science des finances. Il m'a toujours paru bien trop évident qu'ils ne cherchaient qu'à alarmer les électeurs, en leur faisant un tableau effrayant et faux des obligations réelles de la province et des ressources à sa disposition pour les rencontrer. Le but de cette tactique, qui mérite la plus sévère condamnation, est d'obtenir un avantage de parti, un succès politique, en induisant le corps électoral en erreur par des craintes que ceux même qui les expriment savent être sans le moindre fondement. Il importe beaucoup que la vérité entière soit connue, afin que le peuple sache ce que signifient les vaines clameurs de gens qui veulent l'exploiter en le trompant.

Je suis chagrin de l'avoir constaté, l'honorable député de Québec-Est (M. Shehyn) n'a pas, dans le discours qu'il vient de faire, parlé de la dette de la province comme la chambre avait le droit de s'y attendre de sa part. Il dirige l'une des principales maisons d'affaires de cette ville ; il est aussi président de la chambre de commerce de Québec. Nous supposions qu'il jugerait la situation financière de la province avec le même soin qu'il se rend compte de son propre établissement. Nous croyions qu'il l'examinerait en homme d'affaires, désireux de se renseigner avec exactitude, et non en partisan, qui ne cherche, dans l'exagération outrée des obligations et la dissimulation adroite des ressources, qu'un moyen de favoriser ses amis politiques. Nous avons été bien déçus dans notre attente. L'honorable député de Québec-Est a fait des calculs, a émis des théories en matière de finance, a soutenu des prétentions qui prouvent trop combien, lui d'ordinaire si calme et si réfléchi, il se laisse dominer par l'esprit de parti, et qui sont loin de lui faire honneur comme négociant ayant une grande expérience des affaires. Plus j'entendais le développement de son discours, plus j'étais étonné du travail parfaitement inutile qu'il avait dû s'imposer pour embrouiller de la sorte ce qui est pourtant si clair et si facile à comprendre.

Il y a quatre ans que je lutte avec énergie—on me rendra ce témoignage—contre ceux qui répètent sans cesse que les gouvernements conservateurs, depuis 1867, ont créé une dette qui est un fardeau trop lourd pour la province. L'hon. député de Québec-Est a renouvelé cette affirmation ce soir, en l'accompagnant des prédictions de malheur en usage de la part de nos adversaires. Je ne recule pas devant la tâche de réfuter cette prétention, et de démontrer toute la futilité des craintes imaginaires et feintes qui en sont la conséquence.

Les ministères conservateurs ont fait contracter des obligations à la province pour lui assurer les immenses avantages d'un réseau de plus de 1300 milles de chemins de fer, et la doter de splendides édifices publics. Ils ont adopté cette grande et vigoureuse politique de progrès pour obéir à la volonté du peuple lui-même, formellement exprimée à toutes les élections générales depuis la confédération. C'était pour eux un devoir ; ils l'ont courageusement accompli. Le but était bon, louable, patriotique ; les résultats sont favorables, heureux, magnifiques.

Que devons-nous, et qu'est-ce qui nous est dû ? Voilà ce dont il faut se rendre un compte exact. Dans son discours du budget, l'hon. trésorier nous a donné un état du passif et de l'actif de la province. Le

passif, y compris le montant des subventions encore à payer aux chemins de fer, et les frais des autres travaux imputables au capital est de..... $20,590,075.72
L'actif, tel que calculé par l'hon. trésorier, serait de.... 11,774,645.21

Dette nette le 30 juin 1885..... $ 8,815,430 51

Mes honorables collègues se rappelleront que, l'année dernière, différant d'opinion sur ce point avec l'hon. trésorier, j'ai prétendu que les $2,549,213.61 qui nous ont été données par le parlement fédéral, en vertu du chapitre 4 des statuts du Canada de 1884, devaient être comptées dans l'actif de la province en déduction du passif. Je ne faisais aucune différence entre ce montant et celui de la subvention pour le chemin de fer du nord. Je disais ce qui suit le 21 avril 1885 :

" La première clause du chapitre 4 des statuts du Canada 1884, " acte à l'effet de faire une nouvelle répartition des subventions annuelles à payer par le Canada aux diverses provinces formant aujourd'hui la confédération," se termine en décrétant que les sommes accordées aux provinces par cette loi *seront réputées un capital dû aux dites provinces respectivement, portant intérêt à cinq pour cent par année, lequel intérêt leur sera payable comme partie de leurs subventions annuelles de la part du Canada, le et après le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.*

" Dans l'avant dernier paragraphe de la première clause du chapitre 8 des mêmes statuts—" acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées,"—je lis les mots suivants : *Les subventions à la province de Québec seront capitalisées et l'intérêt en sera payé aux époques et de la manière dont le gouvernement du Canada conviendra avec le gouvernement de la dite province.*

" Ces deux lois décrètent donc que ces sommes sont un capital dû à notre province, et le taux de l'intérêt qui lui sera payé. Le gouvernement fédéral garde ce capital en dépôt permanent, c'est-à-dire que la province a un placement de première classe à Ottawa. Un placement est certainement un actif, personne ne saurait sérieusement soutenir le contraire. Voilà pour la lettre de la loi ; cherchons maintenant l'intention du législateur et la pensée politique qui le guidait. Pourquoi le statut a-t-il été ainsi rédigé ? Evidemment et uniquement dans l'intérêt des provinces, pour leur rendre service. Non-seulement le gouvernement fédéral consentait à nous accorder cinq millions, mais il complétait sa libéralité en nous offrant de les garder en dépôt, et de nous en payer un intérêt de cinq pour cent. Si, en réponse aux demandes que nous leur avions adressées, les ministres d'Ottawa nous avaient dit : nous allons vous donner cinq millions en considération des déboursés que vous avez faits pour la construction des chemins de fer, mais nous vous les paierons immédiatement, qu'elle en aurait été la conséquence ? Il nous aurait fallu trouver un placement pour ce capital, en attendant la date de l'échéance de nos obligations pour un égal montant. N'est-il pas certain que nous n'aurions pas pu placer cette somme avec les deux grands avantages de la sécurité et d'un intérêt de cinq pour cent que nous avons obtenus à Ottawa ?

" La politique du gouvernement fédéral de garder le capital de ces subventions en dépôt à cinq pour cent est donc tout à fait en faveur des provinces. Il est évident qu'il eut été plutôt de l'intérêt du trésor fédéral de payer ces subventions aux provinces sans délai, parce que le gouvernement du Canada pouvait emprunter à moins de quatre pour cent la somme pour laquelle il s'est généreusement engagé à nous donner cinq pour cent. Il est facile de calculer la somme annuelle qu'il aurait gagnée par cette opération. Le capital des subventions accordées aux diverses provinces par le chap. 4, 47 Vict., que j'ai cité, est de..... $ 7,172,397.92
Subvention spéciale à la province de Québec pour le chemin de fer du nord, chap. 8, 47 Vic..... 2,394,000,00

Montant..... ....$ 9,566,397.92

" En empruntant à quatre pour cent cette somme pour laquelle il paie cinq aux provinces, le gouvernement fédéral aurait gagné annuellement $95,663.97. Ce sont les provinces qui profitent de ces quatre-vingt-quinze mille piastres, et notre part est de $49,430. Dans vingt ans le gouvernement fédéral paiera donc à la province de Québec près d'un million d'intérêt de plus qu'elle aurait pu obtenir de tout autre placement, pour un aussi long terme, qu'elle aurait dû faire s'il l'eût obligée d'accepter tout de suite le paiement du capital de cinq millions qu'il lui donnait. C'était à tous les points de vue le meilleur arrangement possible. Je félicite l'honorable trésorier et le gouvernement de l'avoir proposé et demandé et le ministère d'Ottawa d'y avoir généreusement consenti pour rendre service aux provinces. "

Je n'ai pas changé d'opinion depuis le jour où je prononçais les paroles qui précèdent, loin de là, et je maintiens que les $2,549,213.61, accordées à la province par le chapitre 4 des statuts du Canada de 1884, sont incontestablement un actif. Je suis heureux de constater que l'hon. trésorier a considérablement modifié les vues qu'il entretenait, l'année dernière, sur ce sujet. Il a bien dit de nouveau qu'il ne croyait pas pouvoir compter cette somme dans l'actif de la province, mais il a ajouté :

" Je reconnais franchement que je puis me tromper au sujet de l'application des $2,549,213.61 dont je viens de parler, et l'on dit qu'il devrait être placé parmi nos recettes, en réduction de notre dette, parce que quand nos emprunts écherront, le Dominion paiera plutôt le principal que l'intérêt à 5 par cent sur le montant, pouvant emprunter de l'argent à 4 pour cent ou moins.

" En outre, si nous ne recevions pas la somme principale et si elle était retenue par le Dominion, nous pourrions faire un emprunt et sauver au moins un pour cent d'intérêt par année, en empruntant à 4 pour cent et en recevant du Dominion 5 pour cent par année.

" Si l'opinion exprimée quant à l'application du montant est correcte et si j'ai tort—ce qui est très possible—notre passif se réduirait à $6,266,217.00 au lieu de $8,815,430.61, ce qui serait grandement à désirer. Dans tous les cas je considère l'état très satisfaisant."

Le doute est donc entré dans l'esprit de l'hon. trésorier qui se demande si, après tout, il n'aurait pas raison de compter ces $2,549,213.61

dans l'actif. Je sais que son hésitation d'abord et sa décision ensuite sont venues de son désir de ne rien exagérer dans l'exposition favorable qu'il a pu faire de la situation de nos affaires. Je lui tiens compte de ses bonnes intentions. Qu'il me permette cependant de lui redire que les $2,549,213.61 doivent figurer dans l'état de l'actif de la province. La loi est formelle, et elle décrète que c'est un capital dû à la province. C'est l'intérêt de ce capital qui nous est payé comme partie de notre subvention annuelle. Le capital lui-même est un placement de première classe à Ottawa, et un placement est un actif, c'est évident et incontestable. J'ai à l'appui de mon opinion une autorité qui, je le sais, s'impose à l'hon. député de Québec-Est et à ses amis, c'est celle de l'hon. M. Ross, le trésorier du gouvernement libéral de l'hon. M. Mowat. J'ai l'état officiel de l'actif de la province d'Ontario. J'y vois que les $2,848,289.52 accordées à cette province par le chapitre 4 des statuts du Canada de 1884, y sont bien et dûment comptées.

Je prie l'hon. trésorier de reconsidérer cette question, et j'espère qu'il en viendra à la conclusion d'inscrire cette somme dans l'état de l'actif provincial.

Je suis aussi heureux de voir que l'hon. trésorier prévoit, comme moi, qu'à l'échéance de nos obligations à 5 pour cent, il sera facile de les convertir en des obligations à 4 pour cent. En appliquant la diminution de un pour cent dans le service de l'intérêt à l'amortissement de ces nouvelles obligations, nous les racheterions en moins de trente-sept ans. Ce serait une opération financière bien avantageuse, puisque l'économie annuelle qu'elle nous ferait réaliser racheterait notre dette. Nous resterions avec notre actif à Ottawa et le revenu que nous en retirons.

Je prendrai l'état que l'hon. trésorier nous a donné du passif et de l'actif, et j'ajouterai à ce dernier les $2,549,213.61 dont j'ai parlé. J'obtiens le résultat suivant, qui est l'exposé exact de la situation au sujet de la dette provinciale :

PASSIF.

Dette fondée non rachetée	$18,233,853 34
Emprunts et dépôts temporaires	637,739 45
Subsides de chemins de fer autorisés, mais non gagnés.	1,255,013 65
Balance du coût estimé des bâtisses du parlement	135,000 00
Balance du coût estimé du palais de justice de Québec.	154,700 00
Balance due sur terrains et autres dettes du chemin de fer du nord	86,697 49
Fonds de pension des instituteurs	87,071 79
Montant	$20,590,075 72

ACTIF.

Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. et O. payée et placée	$ 600,000 00
Balance non payée	7,000,000 00
Subsides de chemin de fer capitalisés d'après l'acte du Dominion 47 Vict. chap. 8	2,394,000 00
Ancienne dette du Canada, chap. 4, 47 Vict	2,549,213 61
Dépôts spéciaux	1,000,000 00
Argent en banques	265,481 56
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par la vente de propriété à Montréal	138,348 02
Débentures du palais de justice de Québec à émettre	50,000 00
Prêts et montants dûs par la province d'Ontario	147,970 00
Ville de Montréal, souscription au pont Hull	50,000 00
Ville de Montréal, différence entre $132,000 et le coût des terres expropriées entre le carré Dalhousie et Hochelaga	75,226 96
Puissance du Canada, intérêt sur subsides de chemin de fer capitalisés depuis le 19 avril 1884 au 1er oct. 1884	53,618 67
Montant	$14,323,858 82
Dette nette le 30 juin 1885	$ 6,266,216 90

Contre un passif de $20,590,075.72, nous avions le 30 juin 1885, un actif de $14,323,858.82. La dette nette à cette date n'était que de $6,266,216.90. Pour se convaincre que cette dette n'est pas un fardeau pour la province, il suffit de mettre en regard la dépense annuelle occasionnée par les obligations que nous avons contractées, et la recette de l'actif créé par la même politique de progrès.

PASSIF—Intérêt de la dette en 1884-85		$923,042.98
ACTIF—Recette de l'intérêt en 1884-85 : Du gouvernement du Canada, intérêt, dépôt permanent	$187,310.68	
Intérêt de divers dépôts et placements	80,078.60	
Intérêt—Prix de vente du chemin de fer du nord	374,532.82	
Recette totale de l'actif en 1884-85		$641,922.10
Balance		$281,120.88

Ainsi la somme peu considérable de $281,120.88, prise sur les revenus courants de la province, a suffi, avec la recette de notre actif, à payer l'intérêt entier de notre passif. Bien difficiles, ou bien aveugles,

ou bien de mauvaise foi, sont ceux qui ne sont pas satisfaits d'un résultat aussi favorable après les grands travaux que nous avons conduits à bonne fin. Pour cette dette nette de guère plus de six millions de piastres, nous avons sillonné la province de chemins de fer, ouvert des millions d'acres de terre à la colonisation, construit ces splendides édifices publics qui sont le légitime orgueil de toute notre population. Bien loin d'entretenir de vaines alarmes pour l'avenir, nous devons trouver dans l'œuvre patriotique du passé un encouragement à marcher courageusement dans la voie du travail et du progrès.

LA DETTE ET LES EMPRUNTS TEMPORAIRES.

L'hon. député de Québec-Est en calculant, avec son étrange manière, la dette de la province, a commis une erreur si incroyable qu'elle aurait dû lui sauter aux yeux. Il a déduit de la balance en caisse le 30 juin 1885, les emprunts temporaires et certains dépôts au montant de $637,739.45. Comment peut-il se faire qu'il n'ait pas remarqué que cette somme est comptée dans le passif? En la déduisant de l'actif, il lui fait faire double emploi, et il représente la dette nette comme étant de $637,739.45 plus élevée qu'elle ne l'est en réalité. L'hon. député de Québec-Est fera bien de mieux calculer une autre fois, afin de ne pas tomber dans des erreurs aussi impardonnables.

LA SÛRETÉ DES PLACEMENTS DE NOTRE ACTIF.

Je n'ai pas été peu étonné d'entendre l'hon. député de Québec-Est exprimer des doutes au sujet de la valeur de l'actif de la province. A-t-il sérieusement réfléchi à ce qu'il disait? J'hésite beaucoup à le supposer. Ses remarques sont doublement répréhensibles. Premièrement, elles n'ont aucun fondement; en second lieu, elles sont de nature à nuire bien injustement à notre crédit public. Je suis bien surpris qu'un homme de sa position dans le monde commercial se soit permis de semblables observations.

Nous avons près de cinq millions en dépôt à Ottawa. Le Canada entier est responsable envers la province de cette somme et de son intérêt annuel, tout comme il l'est de la dette du gouvernement fédéral. Il n'y a donc pas l'ombre d'une crainte raisonnable sur la sûreté de ce placement de première classe.

La balance en caisse le 30 juin 1885, au montant de $1,265,481.56, et la somme de $147,970 qui nous est due par la province d'Ontario, sont évidemment un actif tout à fait sûr.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique est maintenant redevable à la province de la balance entière des sept millions du prix de vente du chemin de fer du nord. Qui contestera raisonnablement que ces sept millions de piastres ne sont pas placées avec la plus grande sécurité? Encore une fois, je ne puis supposer que l'hon. député de Québec-Est fût sérieux lorsqu'il a exprimé ses craintes au sujet de la perception de notre actif. Ignore-t-il la situation florissante des affaires de la compagnie du chemin de fer du Pacifique? Mes honorables collègues me permettront sans doute d'en faire l'exposition en quelques mots.

La compagnie du Pacifique a terminé les travaux gigantesques qu'elle avait entrepris, cinq ans avant la date mentionnée au contrat fait avec le gouvernement fédéral. Le chemin sera livré à l'exploitation sur tout son parcours dans peu de jours. Plusieurs centaines de milles de lignes d'embranchement ont été construits et raccordés à la voie principale. Le réseau complet possédé et contrôlé par la compagnie est actuellement de plus de quatre mille trois cents milles de chemin de fer. Le trafic, l'année dernière, a été de plus de huit millions de piastres. Il dépassera dix millions cette année. Dans cinq ans, le réseau sera au moins de 5000 milles et le trafic de plus de $15,000,000. Il est certain que d'aujourd'hui à l'échéance de la balance due pour le chemin de fer du nord, conformément au contrat, les affaires de la compagnie du Pacifique prendront de très grands développements. Les actions de la compagnie, originairement vendues à moins de 50 pour cent, s'achètent maintenant jusqu'à 66 pour cent sur le marché de Londres. Les obligations à 5 pour cent du chemin du Pacifique étaient cotées jusqu'à 106 à Londres le 29 avril dernier.

Nous avons eu tout récemment une preuve éclatante de l'état si favorable des affaires du chemin de fer du Pacifique, et de la confiance du monde commercial et des capitalistes dans l'avenir de cette colossale entreprise, dont le succès fait tant d'honneur au Canada. Ces jours derniers, la compagnie a négocié vingt millions de piastres de ses obligations à 104, une prime de 4 pour cent. Suivant l'avis publié, les soumissions devaient être reçues pendant trois jours à Londres et à Amsterdam. Dans l'après-midi de la deuxième journée, la somme offerte s'élevait déjà à trente millions de piastres. C'est une des plus heureuses opérations financières qui se soient faites sur le marché monétaire. La compagnie a prélevé ces $20,000,000 pour rembourser au gouvernement fédéral le prêt qu'il lui a fait en 1884, la balance étant acquittée par la remise d'une quantité suffisante de terres évaluées à $1.50 l'acre. La somme de $10,000,000 a été payée au gouvernement le premier jour de mai ; le second versement de $10,000,000 le sera le premier de juillet prochain. Les libéraux ont prédit que cet argent prêté à la compagnie du Pacifique, en 1884, ne serait jamais remboursé, que c'était un don déguisé sous le nom d'un prêt. On voit aujourd'hui jusqu'à quel point ils ont été faux prophètes, et combien vigoureuse et habile était la politique de mettre la compagnie en position de vaincre tous les obstacles que ses rivales américaines lui suscitaient, et de terminer son chemin cinq ans avant qu'elle n'était tenue de le faire.

Je le demande, connaissant la situation si florissante des affaires du chemin du Pacifique, est-il raisonnable d'exprimer un doute sur la sûreté des $7,000,000 que cette compagnie doit encore à la province pour le chemin du nord ? Nous avons la première hypothèque pour cette somme sur le chemin de Québec à Ottawa. La valeur de cette propriété s'est accrue, depuis la vente, de celle des travaux considérables qui y ont été faits. D'ici à plusieurs années de nouveaux travaux seront, tous les ans, aussi exécutés sur cette partie de la ligne du Pacifique, ajoutant encore à sa valeur qui, de plus, s'accroîtra beaucoup par l'immense développement du trafic de la compagnie. De mois en mois, la garantie du paiement de notre créance de $7,000,000 devient de plus en plus

grande. Il est donc puérile d'entretenir la moindre inquiétude sous ce rapport.

Le doute exprimé par l'honorable député de Québec-Est est bien injuste envers la compagnie du Pacifique, dont le crédit pourrait être affecté par de semblables opinions, si les vrais amis de la province ne se faisaient un devoir d'en démontrer toute la futilité.

UNE PROPOSITION A REJETER.

Le gouvernement de la province a reçu $600,000 acompte du prix de vente du chemin de fer du nord. En vertu des contrats, il avait le droit de demander à la compagnie du chemin de la rive nord un second versement de $500,000. La compagnie du Pacifique avait aussi à payer un demi-million en paiements annuels de $100,000. Le gouvernement pouvait ainsi retirer encore $1,000,000 acompte de la somme qui lui est due pour le chemin du nord. Il ne l'a pas fait pour la meilleure des raisons tout à fait dans l'intérêt de la province. La compagnie du Pacifique nous paie 5 pour cent d'intérêt sur les $7,000,000 qu'elle nous doit. Qu'est-ce que le gouvernement eut fait du million qu'il aurait retiré acompte de ces sept millions ? Il ne pouvait pas racheter ses obligations sur le marché, parce qu'il ne les aurait obtenues qu'à une prime très élevée, ce qui aurait fait subir au trésor public une perte considérable. Me dites-vous qu'il n'avait qu'à trouver un placement pour ce million en attendant l'échéance, en 1904, des obligations de notre premier emprunt ? Mais il n'aurait pas pu obtenir plus de 4 pour cent d'un placement pour une aussi longue période. La perte de 1 pour cent d'intérêt, c'était $10,000 par année sur le million, et $200,000 pendant vingt ans, sans tenir compte de l'intérêt composé. Incapable de racheter ses obligations sans une perte considérable, le gouvernement a très sagement cru qu'en attendant leur échéance, il ne pouvait mieux faire que de laisser le million entre les mains de la compagnie du Pacifique, ce qui lui assurait le double avantage de la sûreté du placement et d'un intérêt de 5 pour cent. Loin de blâmer le gouvernement de la décision qu'il a prise, la chambre doit au contraire l'en féliciter.

L'honorable député de Québec-Est a trouvé une solution à cette question, et il a dit que le gouvernement aurait pu placer ce million en bons du Canada. Voilà une proposition qui ne saurait être entretenue un seul instant. En entendant l'honorable député de Québec-Est l'émettre avec l'assurance d'un homme qui défie la contradiction, je me suis demandé s'il s'était jamais donné la peine d'examiner les comptes publics du Canada. Qu'il les ouvre une minute, et dans le bilan de l'année terminée le 30 juin 1885, page 27,—chiffres romains—il verra que la Puissance a émis des bons à 5, à 4 et à 3½ pour cent. Calculons les résultats de sa proposition.

Si le gouvernement avait acheté des obligations du Canada à 5 pour cent avec le million qu'il pouvait retirer acompte du prix de vente du chemin de fer du nord, il aurait payé au moins 15 pour cent de prime. Donc, perte pour la province de $150,000 de capital. Nous aurions

de plus perdu l'intérêt de ces $150,000, c'est-à-dire $7,500 par année, et, pendant les vingt ans de 1884 à 1904, encore $150,000 : perte totale $300,000.

Si le gouvernement avait acheté des bons du Canada à 4 pour cent, il aurait payé 6 pour cent de prime. Donc, perte pour la province de $60,000 de capital. Le million nous donne aujourd'hui, à 5 pour cent, un intérêt annuel de $50,000, tandis que $940,000 d'obligations du Canada à 4 pour cent, ne nous auraient rapporté que $37,600 ; perte annuelle d'intérêt $12,400, et, pendant 20 ans, $248,000. Perte totale en capital et interêt : $308,000. Je prie la chambre de remarquer que ni dans l'un ni dans l'autre cas, je ne tiens compte des intérêts composés, qui auraient été considérables pendant une aussi longue période.

Si l'honorable député de Québec-Est et ses amis doivent signaler leur passage au pouvoir par de semblables opérations financières, le plus longtemps ils resteront dans l'opposition, le mieux ce sera pour la province.

UNE COMPARAISON AVEC ONTARIO.

Si je n'ai pas encore réussi à convaincre les honorables membres de l'opposition que notre situation financière est en réalité bien favorable, j'emprunterai une autorité, et je ferai une comparaison qui devront les persuader. Tous les adversaires que j'ai rencontrés devant les assemblées publiques, ont toujours, comme s'il avaient obéi à un mot d'ordre, fait un contraste entre les affaires de notre province et celles d'Ontario. Ils concluaient invariablement que nous avions une dette très lourde, et que la province voisine avait un surplns de près de sept millions de piastres. De là, force louanges à l'adresse du gouvernement libéral de l'honorable M. Mowat, et critique sévère à l'égard de toutes les administrations conservatrices qui se sont succédées au pouvoir à Québec depuis la confédération.

Je puis démontrer à l'évidence que notre province n'a rien à envier à Ontario sous le rapport des avantages de son état financier. Je prouverai aussi que les prétentions de nos adversaires ne sont point fondées, et qu'ils ont le tort bien grave de dénigrer systématiquement notre gouvernement provincial. On dit souvent que la logique des chiffres est brutale. Je pense que les honorables membres de l'opposition vont être obligés de l'admettre. Ils sont admirateurs des résultats de l'administration financière du ministère libéral de l'honorable M. Mowat. Ils n'auront donc absolument rien à redire si j'applique à nos affaires le système de comptabilité suivi par ce gouvernement.

Je me suis procuré les comptes publics, des documents sessionels et un état de l'actif et du passif de la province d'Ontario. Mes honorables collègues me sauront bien gré de leur faire part de l'étude que j'ai faite de ces documents, si intéressants à plus d'un titre.

Les dépenses d'Ontario, pendant l'année terminée le 31 décembre

1885, tel qu'il appert à la page 14 des comptes publics de cette province ont été de $3,040,139

Il faut retrancher pour dépenses extraordinaires :

Subventions aux chemins de fer.....	$162,044		
Pour travaux de drainage.....	28,923		$ 190,967
Dépenses de 1885?.....			$2,849,172

Les recettes ont été de.....$3,005,920

Moins recettes extraordinaires :

Produit d'annuités vendues	$271,399		
Débentures pour drainage.....	34,211	$305,611	
Recettes de 1885.....			$2,700,310
Déficit.....			$ 148,862

Les opérations du dernier exercice à Ontario se sont soldées par un déficit de près de cent cinquante mille piastres. Nous, dans la province de Québec, nous avons eu un surplus de vingt-cinq mille piastres en chifires ronds. L'avantage est donc de notre côté.

Nos adversaires nous parlent de l'augmentation des dépenses. Voyons un peu ce qui se fait à Ontario sous ce rapport.

En 1885, les dépenses purement administratives, sous le gouvernement libéral de l'hon. M. Mowat, ont été de..... $2,501,725

En 1871, dernière année du gouvernement conservateur de l'hon. John Sanfield Macdonald, elles n'étaient que de.. 1,220,351

Augmentation par les libéraux..... $1,281,374

Un accroissement de $1,281,374 de dépenses en quatorze ans, c'est une moyenne annuelle de $91,526. Que pensent les honorables membres de l'opposition de cette progression continuelle et rapide des frais du gouvernement de la province voisine?

Poussons nos recherches plus loin. Les libéraux, en prenant le pouvoir à Ontario, à la fin de 1871, ont reçu du gouvernement de John Sanfield Macdonald un surplus accumulé de près de quatre millions de piastres. De ce montant, il ne restait, au 31 décembre dernier, que $571,579, dont $500,000 en bons de la Puissance à 6 pour cent. La province d'Ontario n'a pas de surplus de plus de six millions comme nos adversaires le prétendent. Leur erreur vient de ce qu'ils considèrent l'actif comme un excédent. Ce n'est pas du tout la même chose. Un pays peut avoir un actif se chiffrant par millions, et cependant avoir des déficits annuels dans ses opérations financières par une insuffisance de recettes ordinaires comparées aux dépenses courantes. C'est précisément ce qui est arrivé à Ottawa, pendant le règne du gouvernement de l'honorable M. Mackenzie. C'est aussi ce qui a lieu sous le gouvernement de l'honorable M. Mowat, à Toronto.

J'ai ici l'état officiel de l'actif et du passif de la province d'Ontario, au 31 décembre 1885. Je vais en faire un emploi bien utile, et qui va causer, je n'en doute pas, une agréable surprise aux honorables membres de la gauche. Il appert par ce document que le 31 décembre dernier, la province d'Ontario avait un actif de..... $7,135,000.31
A la même date, le passif était de..... 368,910.02

Excédent de l'actif sur le passif $6,766,090.29

Voilà le montant que l'on considère erronément comme le surplus de la province voisine. Examinons un peu les détails de cet actif de $7,135,000. Qu'y voyons-nous? J'y trouve que l'honorable trésorier compte comme un actif la plus-value, d'après la valeur du marché, des $500,000 de bons de la Puissance en portefeuille, soit $50,000. Je constate que les montants suivants sont inscrits au tableau de l'actif :

Capital et montants dus par la Puissance à Ontario, et portant intérêt :

Fonds de l'école de grammaire—Haut Canada.....	$ 312,769.07
Fonds d'édifices—Haut Canada.....	1,472,391.41
Fonds pour l'améliorations des terres.....	124,685.18
Fonds des écoles communes.....	891,201.74
Capital déclaré dû à Ontario par le chap. 4,47 vict. ...	2,848,289.52
Part d'Ontario dans la bibliothèque—Canada-Uni.....	105,541.00
Aussi—Fonds d'emprunt municipal.....	49,891.32
Montant.....	$5,804,769.21

Plus des quatre-cinquièmes de l'actif d'Ontario se composent des fonds en dépôt à Ottawa, dont l'intérêt constitue une des principales sources de revenu de la province. Ces fonds ne proviennent nullement de l'accumulation des surplus des recettes annuelles sur les dépenses.

D'après ce document officiel, le passif d'Ontario, le 31 décembre 1885, n'était que de $368,910.02. En l'examinant, je vois que l'hon. trésorier de la province n'y a pas inscrit le capital des $522,043 d'annuités qu'il a vendues en 1884 et 1885, rachetables en 40 ans. Il n'a tenu aucun compte des $2,377,835.79 de subventions encore à payer aux chemins de fer. De sorte que le passif, au lieu d'être de $368,910, est en réalité de $3,268,788.81. L'excédent de l'actif sur le passif n'est que de $3,866,211.50 au lieu des $6,766,090.29 mentionnées dans l'état officiel.

Comme nos adversaires sont grands admirateurs du système financier de leurs amis d'Ontario, ils m'approuveront sans doute de l'appliquer aux affaires de notre province. Calculons notre passif et notre actif d'après la méthode de l'hon. trésorier du gouvernement de l'hon. M. Mowat.

Passif de la province de Québec le 30 juin 1885		$20,590,075 72
Moins comme à Ontario :		
Subventions non encore dues aux chemins de fer	$1,255,013 65	
Moins balance, coût estimé, mais non payé, du palais législatif et du palais de justice de Québec	289,700 00	
		1,544,713 65
Passif le 30 juin 1885		$19,045,362 05

Maintenant, quant à l'actif. Si les fonds en dépôt à Ottawa sont un actif pour Ontario, ceux que nous y avons le sont également pour nous. Il en est de même du fonds d'emprunt municipal.

En calculant notre actif comme celui d'Ontario, voici le résultat que nous obtenons :

Prix de vente du chemin de fer du nord	$7,600,000 00
Partie dette capitalisée	2,549,213 61
Subvention fédérale pour chemin de fer du nord	2,394,000 00
Fonds des écoles communes (Ottawa)	1,058,871 90
Prêt à la commission des chemins à barrières	15,000 00
Prêt aux propriétaires de l'Asile de Beauport	11,000 00
Prêt—Asile St-Jean de Dieu	38,250 00
Dépôts dans les banques	1,265,481 56
Fonds d'emprunt municipal, au moins	1,500,000 00
Sommes dues par Ontario	147,970 00
De la cité de Montréal, pont de Hull et prolongement aux casernes	125,226 96
Prêt aux Révérends Pères Trappistes	10,000 00
Prêt aux municipalités de Chicoutimi et de Charlevoix ; pour grains de semence—balance	18,720 00
Arrérages—gouvernement fédéral	53,618 67
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par la vente de propriété à Montréal	138,348 02
Actif total	$16,925,700 72

Nous avons alors le magnifique résultat qui suit :

Passif de la province de Québec le 30 juin 1885	$19,045,362 05
Actif le 30 juin 1885	16,925,700 72
Dette nette le 30 juin 1885	$ 2,119,661 33

La dette nette de la province serait ainsi réduite à guère plus de deux millions, dont près des deux tiers seraient représentés par les édifices publics et le palais de justice à Québec. Les honorables membres de l'opposition doivent maintenant être convaincus de la situation favorable des affaires financières de notre province, puisque je la leur ai démontrée à l'aide des principes et du système d'un trésorier qu'ils

reconnaissent comme une autorité, et dont ils vantent beaucoup l'habileté et la science.

Dans toute comparaison de nos affaires avec celles d'Ontario, il ne faut pas oublier que nous avons doté notre province de splendides édifices publics, tandis que ceux de la province voisine ne sont encore qu'à l'état de projet. Là, comme ici, ils coûteront plus d'un million de piastres. Le gouvernement d'Ontario sera obligé d'emprunter cette somme, puisqu'il n'a aucuns fonds disponibles pour payer le coût de ces travaux. Son passif s'accroîtra ainsi de plus d'un million.

Ce n'est pas tout. Dans son discours sur le budget, fait le 18 février dernier, à l'assemblée législative de Toronto, l'hon. trésorier d'Ontario admet qu'il aura un déficit très considérable pour l'année courante. Il a exprimé l'opinion suivante, que je recommande à la considération de l'hon. chef de l'opposition et de ses amis : "*Dans une occasion antérieure, j'ai fait remarquer à la Chambre qu'il est impossible pour le gouvernement de rencontrer les besoins croissants de la province avec un revenu stationnaire.*" Au nombre des moyens de mettre fin aux déficits, il signale la contribution des municipalités pour l'entretien des aliénés.

La vérité sur la situation financière de la province d'Ontario, est [illegible] les opérations annuelles se soldent par un déficit considérable. [illegible] découverts absorbent rapidement la petite balance du surplus accumu[illegible] par le gouvernement conservateur de l'hon. John Sanfield Macdonald. Nos voisins en sont rendus à étudier le meilleur moyen à prendre pour se créer un nouveau revenu, nécessaire pour rencontrer les dépenses toujours croissantes. Ils ont plus d'un million à payer pour la construction des édifices publics à Toronto. Je constate, en référant au No. 86, partie VIII des documents sessionels de 1884, qu'il leur faudra émettre des annuités, rachetables en quarante ans, au montant total de $6,195,967.60—capital et intérêt compris—pour payer la balance de leurs subventions aux chemins de fer. Le rachat annuel de ces annuités, lorsqu'elles auront toutes été vendues, imposera à Ontario une dépense additionnelle de $154,899.

Tout considéré, je n'hésite pas à dire que notre situation financière est plus favorable que celle de la province d'Ontario. J'ai fait cette étude pour prouver combien nos adversaires sont injustes envers notre province et ses gouvernants, dans leurs appréciations de ses affaires comparées à celles de la province voisine. Ils devraient avoir assez de patriotisme pour cesser cette œuvre de dénigrement.

LE CRÉDIT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Après avoir, l'année dernière, discuté la question des finances en réponse à l'hon. chef de l'opposition, je concluais en prenant nos créanciers pour juges entre lui et moi.

Je disais :

"Je crois avoir abondamment démontré que la situation est en réalité bien satisfasante, et qu'il suffit de continuer à gouverner avec prudence et sagesse pour nous assurer un avenir prospère. Je ne me flatte pas d'avoir réussi à convaincre l'honorable chef de l'opposition et ses amis. Nous différons complètement d'opinion dans nos apprécia-

tions des résultats de la politique suivie depuis la confédération dans cette province. Je trancherai la question en débat, en prenant pour juges ceux qui occupent à notre égard une position telle que leur manière de voir, à cause de leur compétence, doit s'imposer à notre approbation. Ces juges, ce sont nos créanciers. Ce sont tous ceux qui, étant informés que la province, voulant développer ses immenses ressources, avait décidé d'emprunter plusieurs millions de piastres pour contribuer libéralement aux frais de construction de tout un réseau de chemins de fer, se sont empressés de lui offrir leurs épargnes, leurs capitaux, à des conditions, pour le temps, assurément très avantageuses. Ces juges, ce sont tous ceux qui paient aujourd'hui jusqu'à 107 pour nos obligations sur le marché. On ne me fera jamais croire que le papier d'un pays menacé d'une banqueroute prochaine se vendrait à une prime de 7 pour cent.

" Lorsque nos créanciers et le public en Angleterre ont assez confiance dans la stabilité de notre situation financière et dans notre avenir, pour nous donner un aussi solide crédit sur ce grand marché monétaire, où tous les pays du monde vont chercher de l'argent pour leurs besoins publics, nous, nous manquerions de courage, nous douterions de nous-mêmes et de notre province ! Je ne crains pas d'affirmer que ce serait manquer à notre devoir d'hommes publics et de citoyens. Pour un, quelque faible et peu autorisée que soit ma voix, je continuerai à mettre tout ce que j'ai d'énergie pour dire à notre peuple, toujours si intelligent si fort, si patriotique, qu'il ne doit pas regretter d'avoir voulu le progrès sous toutes ses formes légitimes et vraies, qu'il en recueille les fruits abondants, et que, par ses travaux persévérants, il a assuré de grands avantages aux générations qui suivront. "

Je puis répéter les mêmes paroles, et en appeler aux mêmes juges avec encore plus de raison aujourd'hui. Nous avons, l'honorable chef de l'opposition et moi, continué à différer diamétralement d'opinion sur la véritable situation financière de notre province. Il a persisté à dire au peuple qu'il allait à la ruine ; moi, j'ai travaillé, avec plus de courage que jamais, à rassurer notre population contre ces vaines alarmes et à lui inspirer une légitime confiance dans l'avenir. Pendant que dans maintes assemblées publiques nous luttions ainsi, je surveillais avec soin le mouvement du crédit public de la province. J'apprenais, de semaine en semaine, qu'il était toujours à la hausse. Nos obligations, cotées à 107, en avril dernier, montaient à 109½ en juin dernier. Elles s'élevaient graduellement à 110¾ en février et à 112¾ en mars 1886. Le *Times* de Londres, que voici et que j'ai reçu ce matin, m'informe que jeudi, le 29 avril dernier, les bons 5 pour cent de la province de Québec se sont vendus à 113½. C'est une hausse de 6½ depuis l'année dernière. En dépit des efforts de l'opposition pour dénigrer l'administration de nos affaires, notre crédit s'est affermi davantage. La confiance que nous inspirons à nos créanciers est de jour en jour de plus en plus grande. Je les prends encore pour juges entre l'honorable député de Québec-Est et moi, et je constate avec infiniment de plaisir qu'ils me donnent entièrement raison.

LA PROPOSITION EN AMENDEMENT.

L'hon. député de Québec-Est a résumé son discours dans l'amendement qu'il a proposé en terminant ses remarques. Tous les allégués de cette longue proposition sont essentiellement contraires aux faits. La chambre doit donc la repousser.

La première partie de l'amendement se lit comme suit :

" Que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants : " Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté pour les besoins du service public dans cette province, mais désire protester solennellement :

1. Contre l'inexactitude de l'affirmation officielle faite dans le discours du trône, à l'effet que l'équilibre est rétabli entre les recettes et les dépenses et de l'assertion du trésorier, à l'effet qu'il y a un surplus des recettes sur les dépenses pour l'exercice de 1884-1885, quand, de fait, non seulement l'équilibre n'est pas rétabli, mais le règne des déficits continue avec une permanence inquiétante."

Enregistrer le protêt que l'hon. député de Québec-Est nous propose dans cette partie de son amendement, serait faire deux affirmations absolument fausses. *L'affirmation officielle faite dans le discours du trône, à l'effet que l'équilibre est rétabli entre les recettes et les dépenses*, et *l'assertion du trésorier, à l'effet qu'il y a un surplus des recettes sur les dépenses pour l'exercice de 1884-85*, sont strictement vraies. Ce qui est erroné, c'est la prétention de l'hon. député de Québec-Est *que l'équilibre n'est pas rétabli*, et que *le règne des déficits continue.*

On nous propose, en second lieu, de protester :

" Contre l'incurie du gouvernement qui n'a encore suggéré aucun moyen efficace pour mettre fin à ce régime des déficits, pour établir une véritable politique d'économie et pourvoir au paiement, dans un avenir rapproché, de la dette énorme qui pèse sur cette province."

Ce second protêt n'aurait pas plus sa raison d'être que le premier. Le gouvernement a mis fin au régime des déficits, puisqu'il a eu un surplus l'année dernière, et qu'il en aura un autre cette année, et un troisième pendant l'exercice prochain. Il y a mis fin par une stricte économie, et en augmentant le revenu de près de $250,000. Il a pourvu au paiement de près des trois quarts de la dette consolidée par le prix de vente du chemin de fer du nord et les cinq millions qu'il a obtenus du gouvernement fédéral. L'autre quart sera payé par le rachat annuel de nos obligations amortissables. La censure que l'honorable député de Québec-Est nous demande de prononcer contre le ministère est donc tout à fait injustifiable.

Cet amendement contient cinq protêts différents. Le troisième est formulé dans les termes suivants :

" Contre les lacunes regrettables que l'on trouve dans le système de comptabilité ministérielle et dans l'audition des comptes publics ; lacunes qui ont permis à un comptable, de faire dans un de nos principaux départements, pendant deux ans, des détournements de plus de $50,000, et aux ministres de cacher, depuis plusieurs années, la véritable situation financière de la province."

Le système de comptabilité, contre lequel l'honorable député de Québec-Est veut que la Chambre proteste, a été suivi depuis la confédération. Le ministère libéral, qui a gouverné la province de mars 1878 à octobre 1879, a trouvé ce système de comptabilité la perfection même, parce qu'il n'y a apporté aucune modification. Les détournements en question auraient pu être faits de la même manière sous ce ministère. De semblables défalcations arrivent malheureusement trop souvent dans les institutions financières les mieux conduites. On n'a pas encore entendu dire que celles qui ont été victimes de la malhonnêteté de quelques-uns de leurs employés, avaient pour cela bouleversé tout leur système de comptabilité après en avoir reconnu l'entière inefficacité.

Le reproche adressé, dans le même paragraphe, *aux ministre de cacher, depuis plusieurs années, la véritable situation de la province*, est tout simplement faux et injurieux. Le gouvernement n'a rien caché. Tous les renseignements nécessaires et utiles pour connaître l'état de nos affaires, ont été communiqués à la chambre et au public. Si l'hon. député de Québec-Est et ses amis ne savent pas mieux le juger, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes, et à l'esprit de parti qui leur fait voir comme impénétrable ce qui est pourtant bien clair et bien évident.

Voici le quatrième protêt :

" Contre les dangers du système inauguré par le trésorier qui admet avoir employé, à même les argents affectés au paiement de la dette consolidée, une somme de $150,000 pour acquitter d'autant le coût des travaux du palais de justice de Québec. "

Je ne puis pas voir ce qu'il y a de si dangereux et de si répréhensible dans le fait que le trésorier a placé $150,000 de l'acompte reçu sur le prix de vente du chemin du nord dans les travaux du palais de justice de Québec, en leur substituant pour un égal montant des débentures autorisées pour les frais de cet édifice. Ce n'est certainement pas une opération qui puisse compromettre l'avenir de la province. Je suis bien certain que la grande majorité de la chambre sera de mon opinion.

Nous sommes arrivés au dernier paragraphe de l'amendement. Le cinquième protêt—*the last but not the least*—est rédigé comme suit :

" Contre l'emploi illégal des trois millions et demi de piastres, empruntés en 1882 et 1883 ; ces emprunts destinés à l'extinction de la dette flottante, ayant été, de fait, presqu'entièrement employés aux dépenses ordinaires, ce qui laisse encore sur cette dette flottante, près de deux millions non payés et pour lesquels il n'y a pas de provisions, en sus des $18,233,853.44, de dette consolidée. "

Ces lignes contiennent autant d'erreurs que de mots.

Le préambule du statut de 1882 autorisant l'emprunt de $3,000,000, montant accru de $500,000 en 1883, se lit comme suit :

" Attendu qu'il est nécessaire et à propos de pourvoir au paiement de la dette flottante de la province, de certaines réclamations résultant de la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et des subventions auxquelles certains chemins de fer pourront avoir droit, et aussi pour l'achevement des édifices des ministères et des chambres ; en conséquence Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit. "

Les trois millions et demi ont été empruntés et ils ont été employés comme suit :

Obligations émises en vertu du chap. 18, 45 Vict. et chap. 11, 46 Vict		$3,499,833 33
Moins la commission payée		20,300 00
Montant produit par cet emprunt		$3,479,533 33

Les sommes suivantes ont été payées acompte de la dette flottante le 30 juin 1882, suivant le chap. 18, 45 Vict. :

En 1882-83—Remis sur dépôt du chemin de fer Québec-Central	$112,429 57	
En 1883-84—Remis sur dépôt du chemin de fer Québec-Central	$118,121 31	
En 1884-85—Remis sur dépôt du chemin de fer Québec-Central	$124,101 21	
		$354,652 09
En 1883-84—Remboursements d'emprunts temporaires échus le 30 juin 1882, suivant le chap. 18, 45 Vict		$600 000 00
Sommes payées pour le chemin de fer du nord, suivant le chap. 18, 45 Victoria :		
En 1882-83—Pour travaux de construction et réclamations pour terrains	$526,753 96	
En 1883-84—Pour travaux de construction et réclamations pour terrains	$202,390 25	
En 1884-85—Pour travaux de construction et réclamations pour terrains	$175,642 12	
Total payé pour chemin de fer du nord		$904,786 33
Subventions payées aux chemins de fer, suivant le ch. 18, 45 Vict. :		
En 1882-83	$ 99,057 90	
En 1883-84	$137,465 80	
En 1884-85	$273,182 10	
Montant des subventions payées aux chemins de fer		$509,705 80

Sommes payées pour les édifices des ministères et des chambres, suivant le chap. 18, 45 Vict.:

En 1882-83	$ 9,328 28	
En 1883-84	$ 83,835 95	
En 1884-85	$140,000 00	
Mont. payé pour les édifices des ministères des chambres		$233,164 23
Montant total payé pour les fins précédentes		$2,602,308 45
Balance de l'emprunt de 1882 et 1883		$ 877,224 88

Cette balance de $877,224.88 est en dépôt à 5 pour cent dans les banques, en attendant qu'elle soit employée conformément à la loi autorisant l'emprunt.

Il est donc prouvé que le produit de l'emprunt a été employé d'une manière parfaitement légale, et appliqué strictement aux fins mentionnées au préambule de la loi de 1882. Il est faux que, comme l'amendement le prétend, ces emprunts aient *été, de fait, presqu'entièrement employés aux dépenses ordinaires.*

L'hon. député de Québec-Est dit, dans ce paragraphe de sa proposition, que la dette flottante est encore de près de deux millions. Je ne puis comprendre comment il arrive à calculer un pareil montant. Mais je sais bien que le 30 juin 1885, la dette flottante ne se composait que des emprunts temporaires et des dépôts entre les mains du gouvernement, au montant de $637,737.45, et de la balance due pour le chemin du nord, $86,697.49 : total de la dette flottante $724,436.94. Les subventions encore à payer aux chemins de fer, ainsi que la somme nécessaire pour terminer le palais législatif, ne forment point partie de la dette flottante. Il est bon de connaître un peu la propriété des termes en matière de finances. Pour rencontrer ces obligations, au fur et à mesure qu'elles deviendront dues suivant la loi, nous avions encore en caisse, le 30 juin dernier, $1,265,481.56, somme presque suffisante pour y faire face.

Le cinquième protêt serait conséquemment aussi injustifiable que les quatre précédents. Aussi le devoir de la chambre est de repousser l'amendement de l'hon. député de Québec-Est.

CONCLUSION

Je réitère, avec la conviction la plus énergique, l'affirmation que l'état des affaires financières de la province est très satisfaisant, et de nature à nous inspirer la plus grande confiance dans l'avenir. Les critiques des adversaires du gouvernement ne sont pas même sérieuses, et leurs accusations sont sans le moindre fondement. Je ne saurais trop protester contre l'inqualifiable système des honorables membres de l'opposition de faire le tableau le plus sombre de la situation financière. Il m'est impossible de leur attribuer un autre but que celui d'atteindre le

pouvoir en alarmant sans raison le corps électoral. Je désapprouve cette ligne de conduite avec toute l'énergie dont je suis capable ; je déplore sincèrement les torts qu'elle cause à notre pays. La grande majorité de mes collègues s'est fermement opposée aux efforts persistants des libéraux, dans leur œuvre de dénigrement de la politique nationale de progrès dont les gouvernements conservateurs ont favorisé la provincee depuis 1867. Je les implore de persévérer avec courage dans cette patriotique résistance. Loin de nous évertuer à faire naître, dans l'esprit des électeurs, des inquiétudes que rien ne justifie, notre devoir est d'encourager notre intelligente population, par nos paroles et par nos actes, à travailler avec courage à développer les ressources de la province. Pour avoir rempli cette obligation de députés et de citoyens, nous avons été attaqués d'une manière injuste et trop souvent malicieuse. Ces attaques déloyales ne nous ont pas fait dévier du droit chemin de l'honneur, du dévouement et du patriotisme. Nos adversaires se préparent à les renouveler avec un surcroît de violence dans la prochaine campagne électorale. Rencontrons-les avec toute la vigueur que donne la conviction profonde d'avoir rendu des services importants et incontestables au pays. Après avoir repoussé leurs assauts réitérés dans cette enceinte, allons courageusement les combattre sur ce grand théâtre où le peuple jugera nos accusateurs et ses gouvernants. A l'exploitation des plus regrettables préjugés, sur laquelle l'opposition compte surtout pour le succès qu'elle n'obtiendra pas, opposons, comme par le passé, une politique de travail, d'avancement, de chemins de fer, de colonisation, de progrès sous toutes les formes désirables. Le peuple, qui est intelligent, généreux et reconnaissant, saura bien reconnaître encore ses vrais amis. Dans sa liberté et son indépendance, il leur donnera un nouveau et solennel témoignage de la confiance qu'il leur a constamment accordée depuis bientôt vingt longues années. Cette récompense s'ajoutera à la satisfaction profonde d'avoir patriotiquement fait notre devoir. (Applaudissements prolongés. M. Desjardins est félicité par un grand nombre de ses collègues).